

**Mairie de VERCHAIX**  
**Chef Lieu**  
**74440 VERCHAIX**  
**Tél: 04.50.90.11.24**

**Compte-rendu n°9**  
**Conseil Municipal du 24 novembre 2016 à 20 h**

L'an **deux mil seize**, le **24** du mois de **novembre**, le Conseil municipal de la Commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. VAUDEY Joël, Maire.

*Date de convocation du Conseil Municipal:* 17 novembre 2016

*Nombre de Conseillers en exercice:* 14

Présents: VAUDEY Joël, Maire, MORIO Daniel, ZOBEL Jean-Paul, PERREARD Hélène, adjoints, MULATIER Stéphane, RIONDEL Sabine, NASSIVERA Nadia, ROUILLER-MARTIN Pascal, BUCHS Bertrand, COLLINET Maëlle.

Absents excusés: RUM Pascal, MISSILLIER Valérie (pouvoir à VAUDEY Joël), ROUGE Laurent, BERTHIN Chantal.

---

Le procès-verbal de la séance du 20 octobre 2016 est adopté à l'unanimité.

Désignation du secrétaire de séance: Madame Maëlle COLLINET

Compte rendu d'exercice de délégations du Conseil Municipal au Maire:  
Néant

Ordre du jour:

**1) Election d'un nouvel adjoint au Maire suite à la démission du 1<sup>er</sup> adjoint au Maire**

délibération n°D2016\_0901

Monsieur le Maire rappelle la lettre de démission de Monsieur Pascal RUM des fonctions de 1<sup>er</sup> adjoint au Maire en date du 20 octobre 2016, transmise à Monsieur le Préfet et acceptée par le représentant de l'Etat par courrier reçu le 07 novembre 2016,

Monsieur le Maire propose de procéder à son remplacement par l'élection d'un nouvel adjoint au Maire qui prendra rang après les autres adjoints dans l'ordre du tableau.

Le nouvel adjoint au Maire sera en charge de la voirie, des travaux et des bâtiments communaux.

Après appel à candidature, Monsieur Stéphane MULATIER se porte candidat.

Les résultats du premier tour de scrutin sont les suivants:

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote: 0

Nombre de votants: 11

Nombre de suffrages déclarés nuls: 1

Nombre de suffrages exprimés: 10

Majorité absolue: 6

Nombre de suffrages obtenus par Monsieur Stéphane MULATIER: 10 (dix)

Monsieur Stéphane MULATIER, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé 4<sup>ème</sup> adjoint au Maire et est immédiatement installé.

**2) Indemnités de fonction du nouvel adjoint au Maire**

délibération n°D2016\_0902

Considérant les fonctions assurées par le nouvel adjoint (gestion de la voirie, des travaux et des bâtiments communaux), il est décidé de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif de ces fonctions à 8,25 % de l'indice brut 1015.

Accord à l'unanimité

### 3) Tarifs de l'année 2017

délibération n°D2016\_0903

Monsieur le Maire présente les tarifs 2017 proposés par les membres de la Commission des Finances (les tarifs nouveaux ou ayant subi une modification sont indiqués en gras)

Objet	PROPOSITIONS TARIFS 2017
<b>TAXI</b> , redevance annuelle :	480,00
<b>MINIGOLF</b> , prix du ticket :	normal 3,00
Colonies de vacances	2,50
Porteur de la carte Morill'one (de 10h30 à 13h30)	2,50
Remplacement balles perdues	3,00
Remplacement clubs perdus ou détériorés	40,00
<b>LIVRET aux NOUVEAUX-NÉS</b>	35,00
<b>VENTES AMBULANTES</b> (camion parti le soir)	journée 10,00
demi-journée	7,00
Branchement électrique	<b>0,60 €/h</b>
<b>MARCHÉ</b>	
Occasionnels le ml	1,00
Annuels (paiement possible en 3 fois: janvier, avril et juillet) le ml	15,00
<b>VENTES AU DÉBALLAGE</b> (vide greniers, expositions vente, brocantes) le ml	4,00
<b>CAUTION DOSSIERS D'APPELS D'OFFRES</b>	50,00
<b>CAUTION DEBARDAGE DES BOIS</b>	4.000,00
<b>DOSSIER PLU</b>	130,00
<b>PHOTOCOPIES</b>	
<b>type A4</b> noir et blanc 1 face	0,20
recto verso	0,40
couleur 1 face	0,40
recto verso	0,80
<b>type A3</b> noir et blanc 1 face	0,40
recto verso	0,80
couleur 1 face	0,80
recto verso	1,60
<b>CADASTRE</b>	- Relevé de propriété 2,00
- Extrait de plan	2,00 (A4)
	3,00 (A3)
<b>ENVELOPPES A L'EFFIGIE de VERCHAIX</b>	- l'unité 0,90
- par 10	8,60
- par 100	66,50

CIMETIERE COMMUNAL	PROPOSITIONS TARIFS 2017
Tarifs des concessions :	15 ans 70,00
30 ans	170,00
50 ans	550,00

<b>COLOMBARIUM</b>	<b>PROPOSITIONS TARIF 2017</b>
Tarif pour une concession de 30 ans	600,00

<b>TAXE DE SEJOUR</b> (Par nuitée et par personne)	<b>PROPOSITIONS TARIFS 2017 au 1<sup>er</sup> juin</b>
- Hébergement de tourisme: non classé	0,75
hôtels, meublés 1 étoile, chambres d'hôtes	0,75
hôtels, meublés 2 étoiles	0,90
hôtels, meublés 3 étoiles	1,50
hôtels, meublés 4 étoiles	1,70
hôtels, meublés 5 étoiles	2,50
- Terrain de camping: classé 1 ou 2 étoiles	0,20

<b>TRANSPORT SCOLAIRE</b>	<b>PROPOSITION TARIF 2017</b>
Participation des familles (circuit école primaire)	15,00

<b>CAMPING MUNICIPAL "Lac et Montagnes"</b>	
	<b>PROPOSITIONS TARIFS 2017</b>
<b>MOBILE-HOME</b> (hors eau et électricité) par an	2.200,00
<i>Rappel :</i> - les occupants de mobile-home sont redevables de la taxe de séjour au même titre que les campeurs. - le paiement de la location annuelle peut être fractionné au trimestre ou au semestre. - les propriétaires de mobile-home seront redevables de leur consommation d'eau et d'électricité dès la pose des compteurs individuels	

<b>Terrain de CAMPING</b>	<b>TARIFS DU 01/10/2017 AU 30/09/2018</b>	
	<b>Pleine Saison du 15/6 au 31/8 du 15/12 au 31/3</b>	<b>Basse saison (reste de l'année)</b>
<b>Forfait 2 pers. + voiture</b>	12,00	11,00
<b>Forfait 2 pers. + moto</b>	11,00	10,00
<b>Campeur (adulte)</b>	3,00	2,50
<b>Campeur (enfant -7ans)</b>	2,00	1,50
<b>Emplacement</b>	4,00	3,50
<b>Automobile</b>	2,50	2,00
<b>Moto</b>	1,50	1,50
<b>Remorque</b>	2,00	1,50
<b>Garage mort</b>	11,00	<b>3,20</b>
<b>Garage mort mensuel</b>	20,00	
<b>Animal</b> (chat, chien, tatoués et vaccinés)	<b>2,00</b>	<b>2,00</b>
<b>Branchements électriques</b>		
- Saison hiver 10 A	9,50	
- Hors saison hiver 10 A	5,00	

Terrain de CAMPING	TARIFS DU 01/10/2017 AU 30/09/2018	
	Pleine Saison du 15/6 au 31/8 du 15/12 au 31/3	Basse saison (reste de l'année)
<b>Forfait hiver 3 mois</b> (2 pers.avec voiture, caravane /camping-car+EDF 10 A)	900,00	
<b>Forfait campeurs long séjour</b> 4 mois consécutifs mini (2 personnes+voiture+emplacement) par mois	175,00	
<b>Machine à laver</b> le jeton	5,00	
<b>Sèche-linge</b> le jeton	3,00	
<b>Douche (personne extérieure)</b>	2,00	
<b>Pain de glace</b>	1,00	
<b>Caution badge barrière</b>	30,00	
<b>Caution badge sanitaires</b>	10,00	
<b>Location d'un box</b>	125,00	

SALLE OMNISPORTS	PROPOSITIONS TARIFS 2017
1) Location de la sono Location de la sono et du vidéoprojecteur Caution	120,00 150,00 2.000,00
2) Assemblées Générales, réunions, conférences...	100,00
3) Utilisation en salle des fêtes (avec ou sans vaisselle) <i>La salle est louée du vendredi entre 8h et 9h au lundi matin 9h (remise des clés)</i>	
a) Personnes de Verchaix, associations des communes environnantes et artisans ou commerçants de Verchaix non domiciliés sur la commune	
- Bal, repas, soirée dansante arrhes* caution	350,00 100,00 1.000,00
- Mariage repas arrhes* caution	380,00 100,00 1.000,00
- Nuit de la Saint-Sylvestre arrhes * caution	420,00 160,00 1.000,00
b) Autres Personnes ou autres Associations	
- Bal, repas, soirée dansante arrhes* caution	<b>610,00</b> 100,00 1.000,00
- Mariage repas arrhes* caution	<b>690,00</b> 100,00 1.000,00
- Nuit de la Saint-Sylvestre arrhes* caution	<b>720,00</b> 160,00 1.000,00



GARAGES DU CHEF LIEU	PROPOSITION TARIF 2017 au 1 <sup>er</sup> mai
- 2 garages	61,00

Accord à l'unanimité pour l'ensemble des tarifs 2017

#### 4) ZA de l'Epure 2: projet de division du lot n°20 de M. Desassur

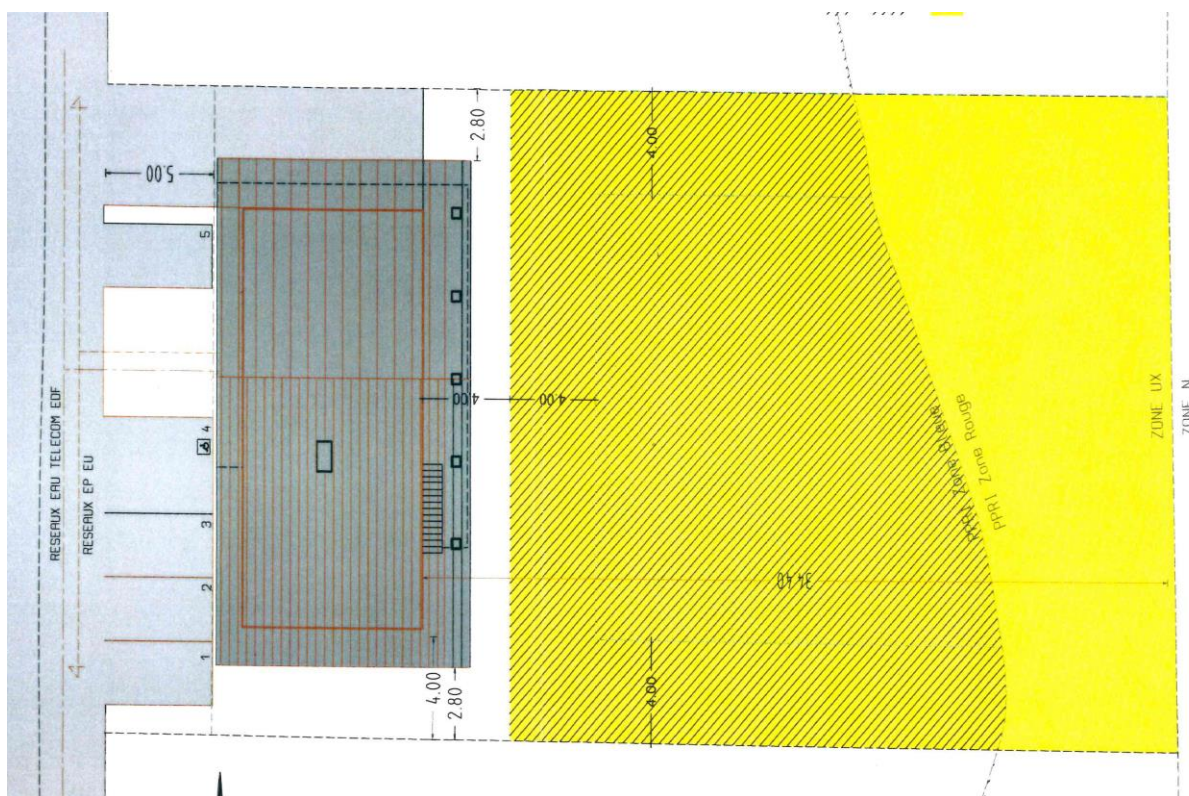
délibération n°D2016\_0904

Surface totale du lot n°20 = 1286 m<sup>2</sup>

Projet de division du lot afin de vendre la partie située au sud pour une construction destinée à une activité artisanale ou commerciale avec une servitude de passage dans la partie est.

Autorisation du lotisseur pour le dépôt d'un permis d'aménager par les demandeurs

Totalité des frais à la charge des demandeurs



Accord à la majorité par 9 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Bertrand BUCHS et Pascal ROUILLER-MARTIN)

#### 5) Convention "séjours de vacances" Ufoval: fixation de la participation journalière pour l'année 2017

délibération n°D2016\_0905

Séjours en centres de vacances Ufoval des enfants domiciliés à Verchaix: convention signée le 14 janvier 2008 avec la Fédération des Oeuvres Laïques de Haute-Savoie.

Participation communale pour l'année 2016 = 3,70 € (délibération du 26/11/2015)

en 2009: 1 enfant x 7 jours = 21,70 €

en 2010: 3 enfants x 36 jours = 115,20 €

en 2011: 2 enfants x 19 jours = 61,75 €

en 2012: /  
en 2013: 1 enfant x 8 jours = 28 €  
en 2014: /  
en 2015: /  
en 2016: 1 enfant x 7 jours = 25,90 €

Proposition participation pour l'année 2017 = 3,75 €

Accord à l'unanimité

## 6) Décision Modificative n°2

délibération n°D2016\_0906

Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
article 6413 - personnel non titulaire	3.000 €	article 7366 - taxe RM	5.400 €
article 6455 - assurance du personnel	2.400 €		
total	5.400 €	total	5.400 €

Accord à l'unanimité

## 7) Questions diverses

Joël VAUDEY:

Suite au passage des services RTM (Restauration des terrains en Montagne) sollicités pour une suspicion de mouvement de terrain sur la route de la Rapaz (1), l'évaluation des effets de travaux à venir sur une zone instable à la Pleigne (2) et le constat d'une possible évolution du virage de la Verne (3), il ressort du compte-rendu:

- (1) pas de glissement de terrain mais un tassement des matériaux sous la construction
- (2) les travaux à réaliser en aval de la route devront tenir compte de la sensibilité du secteur aux mouvements de terrain dans le dimensionnement de l'ouvrage construit.
- (3) pas de modification majeure depuis février 2016.

Recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Grenoble de l'arrêté de permis de construire n° 07429416C0003 accordé le 22 juin 2016 à Madame Zoé BECRET l'autorisant à édifier deux bâtiments à usage d'habitation sur le secteur de la Verne. Envoi du dossier à Maître Bouvard pour défendre la commune devant le TA.

CCMG: suite à l'élection du nouvel adjoint au Maire, les conseillers communautaires sont: Joël VAUDEY, Daniel MORIO et Hélène PERREARD (pour rappel, dans les communes de moins de 1000 habitants, les conseillers communautaires sont désignés dans l'ordre du tableau).

CCMG: suite à l'institution du régime de fiscalité professionnelle unique au 1<sup>er</sup> janvier 2017, le code général des Impôts prévoit la création d'une commission intercommunale d'évaluation des charges transférées (CLECT) composée de membres des conseils municipaux des communes concernées, chaque commune disposant d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant.

Pour Verchaix, délégué titulaire: Daniel MORIO  
délégué suppléant: Joël VAUDEY

Nadia NASSIVERA:

AG de Taninges Accro Gym: remerciements à la commune de Verchaix pour la subvention allouée en 2016 ce qui permettra aux membres du TAG habitant Verchaix de bénéficier d'un tarif préférentiel.

Bérangère Gaumont, qui est intervenue durant l'année scolaire 2015-2016 durant les TAP pour des ateliers cirque et gymnastique, a beaucoup apprécié sa venue à Verchaix.

Maëlle COLLINET:

Le bulletin municipal annuel est en cours de rédaction.

Pascal ROUILLER-MARTIN:

C/R de la dernière réunion du SI des Montagnes du Giffre (ex SIVOM Morillon Samoëns Sixt Verchaix):

Renouvellement du contrat navettes ski-bus pour 7 ans

Attribution du marché à la SAT. Ouverture de nouvelles lignes, notamment Chatillon-sur-Cluses

Coût annuel = 1 million d'euro financé à 80 % par les remontées mécaniques et à 20 % par les communes via le SI des Montagnes du Giffre (montant subventionné en totalité par le Conseil Départemental de Haute-Savoie).

Jean-Paul ZOBEL et Stéphane MULATIER:

Réunion le 6 décembre des propriétaires de terrains situés sur le site Natura 2000 du plateau de Loëx pour la création éventuelle d'une Association Foncière Pastorale qui permettra d'obtenir des financements importants pour l'entretien et l'aménagement des terrains.

Daniel MORIO:

Afin de pallier l'absence de Laëtitia CHATENOUUD, embauche de Marlène RICHARD pour la surveillance de la cantine scolaire, l'animation des TAP et une aide administrative à l'école soit 10h20 par semaine

Joël VAUDEY:

Pot de fin d'année des employés: jeudi 8 décembre

Stéphane MULATIER:

L'entreprise Sallaz termine l'élagage de la commune sur les secteurs des Rottes et de Graverruaz et est donc intervenue sur l'ensemble de la commune. Plus d'intervention pendant au moins 5 ans.

Fin de la réunion à 21h30.